

**2022**

# **Demande de propositions Examen de la gouvernance du CSA**



**CERCLE SPORTIF AUTOCHTONE  
2451, PROMENADE RIVERSIDE  
OTTAWA, ON K1H 7X7**

**DÉCEMBRE 2022**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>OBJECTIFS DE L'EXAMEN DE LA GOUVERNANCE</b> .....	2
<b>CONTEXTE</b> .....	2
<b>DESCRIPTION DU PROJET</b> .....	4
<b>ÉCHÉANCIER</b> .....	5
<b>ÉTENDUE DES TRAVAUX</b> .....	5
<b>CONTENU DES PROPOSITIONS</b> .....	6
<b>ÉVALUATION DES PROPOSITIONS</b> .....	7
<b>MODALITÉS ET CONDITIONS DE LA PROCÉDURE DE DP</b> .....	8
CALENDRIER RELATIF AUX PROPOSITIONS .....	8
EXIGENCES RELATIVES AUX PROPOSITIONS .....	9
QUESTIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	9
RÉTENTION DES PROPOSITIONS PAR LE CSA .....	9

## OBJECTIFS DE L'EXAMEN DE LA GOUVERNANCE

Le Cercle sportif autochtone (le CSA) désire retenir les services d'un conseiller ou d'une firme-conseil (le « Conseiller ») qui devra faciliter et préparer un examen de la gouvernance (le « Projet ») du CSA. Le principal objectif du Projet est de passer en revue le Règlement administratif actuel du Cercle et de faciliter l'engagement des organismes provinciaux ou territoriaux de sport autochtone (OPTSA) et du Conseil d'administration (CA) du Cercle.

## CONTEXTE

Le CSA est le porte-parole national du Canada pour le sport, l'activité physique et les loisirs autochtones; il défend les intérêts des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Fondé en 1995, le CSA est le fruit d'un consensus national visant à rendre les sports et les loisirs plus accessibles et plus équitables pour les Autochtones. Ce mandat a été élargi pour englober l'activité physique. Depuis 2020, de nouvelles possibilités de promotion et de renforcement des programmes semblent s'ouvrir afin d'inclure la santé, la nutrition, l'éducation physique et le mieux-être, entre autres.

Chaque association membre de l'organisation (OPTSA) est chargée de représenter les intérêts des peuples autochtones relevant de son mandat. Ensemble, ces porte-paroles régionaux définissent les orientations et les priorités nationales du CSA.

Grâce à des partenariats et des collaborations avec des organisations autochtones ou autres, le CSA appuie l'expertise en matière de formation et de perfectionnement des athlètes et des entraîneurs et fait la promotion de programmes d'initiation à l'activité physique et d'activité physique au profit des communautés autochtones du Canada. Le CSA est aussi détenteur des droits de franchise des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) et organise chaque année le Championnat national autochtone de hockey (CNAH) en plus d'influencer les politiques gouvernementales au plus haut niveau.

## MISSION

Le CSA est une organisation sans but lucratif constituée de membres qui se sont donné pour mission de soutenir la santé et le mieux-être des peuples et des communautés autochtones par la participation aux sports, à l'activité physique et aux loisirs. Plus précisément, le CSA :

1. agit à titre de porte-parole national pour le sport, l'activité physique et les loisirs autochtones;
2. renforce les capacités aux échelons national, provinciaux et territoriaux quant à la conception, l'organisation et l'évaluation d'activités sportives, physiques et de loisirs culturellement adaptées aux Autochtones;
3. voit à ce que les politiques et structures nationales relatives au sport, à l'activité physique et aux loisirs répondent aux besoins des Autochtones et de leurs communautés;
4. facilite le développement et la formation de leaders efficaces pour les Autochtones dans le domaine du sport, de l'activité physique et des loisirs;
5. reconnaît les pratiques exemplaires en matière de sport, d'activité physique et de loisirs pour les Autochtones et en fait la promotion;
6. supervise l'élaboration et l'organisation d'événements et de programmes nationaux et internationaux qui favorisent la participation des Autochtones à des activités sportives, physiques et de loisirs.

Ce travail est réalisé dans le cadre d'une collaboration directe avec les organisations membres du CSA et au moyen de partenariats stratégiques.

## VISION

Le CSA vise les objectifs suivants :

- des Autochtones en meilleure santé et plus actifs dans des communautés dynamiques qui pratiquent pleinement le sport, les loisirs et l'activité physique;
- une inclusion systématique des Autochtones et de leurs organisations dans les stratégies, activités, programmes et services des réseaux nationaux;
- le développement des capacités provinciales, territoriales et locales afin de répondre aux besoins particuliers des Autochtones dans leurs communautés;
- l'attribution de ressources suffisantes à des réseaux d'activités sportives, physiques et de loisirs culturellement adaptés pour permettre aux Autochtones de réussir des loisirs à la compétition;
- enfin, ces résultats ont des répercussions positives sur des aspects plus larges, notamment le développement économique, la santé physique et mentale, l'environnement et la justice pour tous.

## DESCRIPTION DU PROJET

La structure de gouvernance la plus récente du CSA a été mise en place au début de l'exercice financier de 2020; elle comprenait un nouveau modèle de gouvernance et l'embauche d'une direction générale (DG) provisoire; un nouveau directeur général permanent est entré en fonction en 2022.

C'est pourquoi l'EF 2020 a été une période de transition au cours de laquelle :

- le nouveau conseil d'administration et la nouvelle directrice générale sont entrés en fonction;
- de nouveaux comités du Conseil se sont formés et ont commencé leur travail;
- l'administration et la gestion du Cercle, autrefois données en sous-traitance, ont été rapatriées et déménagées de l'Ouest canadien à Ottawa, Ontario;
- de nouveaux liens ont été créés avec les OPTSA, le gouvernement fédéral, d'autres organisations sportives et, à l'interne, entre les nouveaux membres de l'équipe; et
- de nouvelles politiques et procédures ont été créées et mises en place.

Après plus de 2 années régies par ce modèle de gouvernance, un examen a été jugé nécessaire afin de cerner les lacunes, les défis et les possibilités dans le cadre du présent modèle de gouvernance.

Un examen exhaustif portera sur les éléments suivants :

- le Règlement du CSA
- la politique de gouvernance et les autres politiques
- la structure de gouvernance (CA et comités)
- les relations entre le CA et le personnel (préciser les rôles de gouvernance et les rôles opérationnels)
- les fonctions du CA
- le rôle des OPTSA

Il importe que le CSA procède à cet examen pour optimiser les fonctions du CA, des OPTSA et du personnel afin d'assurer une gestion harmonieuse et une bonne compréhension des rôles et responsabilités de chacun.

Dans le cadre de ce travail, le CSA demande au conseiller de :

- fournir une analyse de l'environnement organisationnel axée sur le point de vue autochtone au sujet des pratiques optimales, des pratiques émergentes et d'autres éléments pertinents pour des organisations sans but lucratif et dans le domaine du sport et des loisirs;
- fournir des recommandations sur les forces et faiblesses du CSA et sur les occasions dont il pourrait tirer profit;
- fournir des recommandations visant à positionner, à définir et à renforcer le CSA comme organisation (organisme politique de défense des intérêts, organisme d'élaboration de politiques, etc.);
- fournir des recommandations au sujet de la structure de gouvernance optimale qui répondra aux besoins organisationnels du CSA de l'avenir.

## ÉCHÉANCIER

Le Projet commencera dans les quatre (4) semaines suivant la date limite de présentation des propositions et se terminera au plus tard le 28 avril 2023.

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Le Conseiller sera engagé pour :

1. collaborer avec le DG et le CA du Cercle afin d'établir et d'amorcer une démarche consultative de planification stratégique qui sera motivante et favorisera l'établissement d'un consensus;
2. préparer un plan de projet qui démontre le parcours qui mènera à l'engagement, à la collaboration, à l'atteinte d'un consensus, à la préparation des éléments d'un examen et à son déploiement réussi;
3. faciliter une ou des séances d'engagement avec les OPTSA et les parties intéressées
4. préparer un rapport de recherche et d'engagement pour le CA et le DG du Cercle;
5. concevoir et animer une ou plusieurs séances d'engagement avec le CA du Cercle et le DG pour déterminer l'orientation, les buts et les stratégies du CSA;
6. préparer une ébauche rapport comprenant des recommandations au sujet du Règlement et de la gouvernance
7. préparer et présenter un rapport final aux membres du CSA et au Conseil (2 réunions)

Le Conseiller devra préparer un rapport final comprenant des améliorations suggérées à la gouvernance et au Règlement. Ce travail devrait comprendre à tout le moins des ébauches propositions à présenter au CA et aux membres, un plan de mise en œuvre, des pistes de formation suggérées pour les administrateurs et tout autre élément jugé utile et pertinent.

Le rapport final doit comprendre une description de la démarche d'examen, un résumé de la recherche et des données recueillies qui ont guidé la formulation des recommandations ainsi que des suggestions visant à surmonter les obstacles et atténuer les risques.

Le rapport final doit aussi préserver la nature confidentielle de tous les commentaires et résumer le contenu de façon à ce qu'aucune personne, aucune organisation ne puisse être identifiée.

Le travail se fera en anglais et les produits seront livrés en anglais, à l'exception des réunions d'engagement et de consultation des OPTSA et autres parties intéressées ayant précisé que le travail devait se faire en français. Le CSA traduira la version finale du rapport en français.

## CONTENU DES PROPOSITIONS

Votre proposition doit comprendre à tout le moins les éléments suivants :

**Méthodologie proposée** : décrire l'approche proposée et les méthodes et procédures retenues pour atteindre l'objectif du projet, sa portée et les éléments fournis avant sa conclusion.

**Planification du projet et calendrier proposés** : fournir une description du travail à effectuer (présentée en fonction des tâches ou procédures énumérées ci-dessus), de l'endroit où se fera le travail et un calendrier précisant les échéanciers proposés et les étapes de production et de finalisation du travail.

**Compétences, titres et expérience du conseiller** : identifier tous les membres de l'équipe affectée au projet, leurs fonctions, titres, leur expérience et l'ampleur des efforts qu'ils devraient y contribuer; décrire les capacités du Conseiller, les installations et l'équipement utiles, toute contrainte de temps et l'expérience du Conseiller en conception et préparation d'examens de gouvernance ou de projets semblables.

Préparer une feuille de calcul Microsoft Excel détaillée illustrant le niveau d'effort anticipé et les sommes nécessaires pour exécuter le travail décrit dans le plan du Projet.

Indiquer séparément tout déboursé prévu et toute autre dépense qui devrait découler de l'exécution du Projet, à l'exception des débours liés aux déplacements, à l'engagement, à la consultation et à la traduction.

**Références** : fournir les coordonnées de trois clients et une description du travail effectué pour chacun d'eux ainsi qu'une permission écrite de communiquer avec ces personnes.

**Confirmations** : La proposition doit contenir des énoncés :

- confirmant que le proposant est couvert par une assurance erreurs et omissions ainsi qu'une assurance responsabilité offrant des garanties suffisantes et qu'il fournira une preuve de cette assurance au CSA si son projet est retenu avant d'entreprendre son travail; et
- certifiant que la proposition est complète et véridique et portant la signature datée d'un représentant autorisé du conseiller.

## ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Toute proposition qui ne satisfait pas aux exigences décrites à la section « Contenu de la proposition » sera rejetée sans avoir été étudiée.

Les propositions seront étudiées par le comité de gouvernance du CSA. Ce comité évaluera les propositions, assurera un traitement équitable de tous les proposants et verra à ce que les activités d'approvisionnement du Cercle soient conformes à sa politique financière.

Des experts pourraient aussi être invités à étudier et à évaluer les propositions et à faire des commentaires ou des recommandations au sujet de l'attribution du contrat. À la discrétion du comité de gouvernance, une entrevue ou une demande d'information complémentaire peut être requise pour préciser des détails de la proposition ou en faciliter la démarche d'étude et d'évaluation.

Voici les éléments sur lesquels portera l'évaluation des propositions :

Élément de l'évaluation	Critères	Points au maximum
Méthodologie proposée	<ul style="list-style-type: none"><li>Preuves de compréhension du projet et de connaissance du CSA</li><li>Méthodologie et approche à la gestion de projet correspondant aux besoins du CSA</li><li>Innovation, qualité de la méthodologie et de l'approche</li><li>Caractéristiques d'assurance de la qualité</li><li>Clarté, logique, facilité de compréhension</li></ul>	<b>30</b>
Planification du Projet et calendrier proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>Plan de projet et calendrier harmonisés à la méthodologie proposée et suffisants pour atteindre les objectifs du projet</li><li>Réalisme</li><li>Flexibilité</li></ul>	<b>10</b>
Compétences et expérience du Conseiller	<ul style="list-style-type: none"><li>Titres et expérience des sous-traitants ou des personnes affectées au Projet</li><li>Expérience et ressources du proposant en particulier en ce qui a trait à la gouvernance ou à des projets semblables</li><li>Ampleur de la participation autochtone dans l'organisation ou dans le projet du proposant</li></ul>	<b>30</b>

Éléments de l'évaluation	Critères	Points au maximum
Frais et dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Degré de détails et transparence</li> <li>· Valeur</li> </ul>	<b>10</b>
Professionalisme de la proposition dans son ensemble	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Organisation</li> <li>· Clarté</li> <li>· Facilité de compréhension</li> <li>· Concision</li> <li>· Lisibilité</li> </ul>	<b>10</b>
Inclusion des Autochtones	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Entreprise autochtone</li> <li>· Partenariats avec des Autochtones</li> <li>· Expérience de travail avec des organisations autochtones</li> </ul>	<b>10</b>

Le CSA espère s'entendre avec le Conseiller qui démontrera dans sa présentation la capacité d'exécuter le travail en offrant le plus d'avantages au Cercle, notamment quant au prix et à d'autres facteurs.

Le CSA se réserve le droit :

- d'accorder le contrat à un proposant qui n'a pas obtenu le meilleur résultat
- de retarder ou d'annuler le Projet avant l'attribution du contrat

## MODALITÉS ET CONDITIONS DE LA PROCÉDURE DE DP

### CALENDRIER RELATIF AUX PROPOSITIONS

Date d'émission de la DP	21 décembre 2022
Date limite des questions et demandes de renseignements supplémentaires	6 janvier 2023
Ajouts à la DP	13 janvier 2023
Date limite de soumission des propositions	20 janvier 2023
Attribution du contrat	17 février 2023
Réunion de lancement	23 février 2023

Il s'agit d'un calendrier provisoire que le CSA peut modifier en tout temps.

## EXIGENCES RELATIVES AUX PROPOSITIONS

Les propositions doivent comporter au moins les éléments décrits à la section « Éléments de la proposition ». Les propositions doivent être rédigées en anglais.

Les coûts de préparation et de soumission des propositions seront aux frais des proposants qui les soumettront, incluant tout débours.

## QUESTIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les conseillers peuvent poser des questions ou demander des renseignements complémentaires au CSA en faisant parvenir un courriel à l'adresse [RFP@aboriginalsportcircle.ca](mailto:RFP@aboriginalsportcircle.ca).

Il incombe aux proposants de demander au CSA des précisions sur tout aspect qui lui semble ambigu. Le CSA n'accepte aucune responsabilité quant à l'incompréhension des proposants au sujet de cette DP ou du processus qui l'entoure.

Tout contact avec le personnel ou les membres du conseil d'administration du CSA au sujet de cette DP est interdit et pourrait être un motif d'exclusion du proposant la démarche de sélection.

Si le Cercle publie des renseignements complémentaires à la suite de questions ou de demandes d'information, il le fera sous forme d'annexe(s) à la DP et les affichera son site Web, au plus tard le 7 janvier 2023. Les proposants doivent aller consulter le site Web du CSA pour obtenir toute annexe publiée.

LE CSA n'est pas obligé de fournir des renseignements complémentaires ni d'afficher une ou des annexes, mais peut le faire à sa discrétion.

## RÉTENTION DES PROPOSITIONS PAR LE CSA

Le CSA ne retournera pas les propositions ni les renseignements supplémentaires soumis par les proposants.

## **SOUMISSION DE PROPOSITION**

**Les propositions seront acceptées uniquement si elles sont attachées en format PDF ou fichier Microsoft Office (Word ou Excel), à un courriel envoyé à :**



**RFP@autochtonessportcircle.ca**

**au plus tard à 23 h 59 min HE, le 19 janvier 2023.**